

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 FÉVRIER 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Acquisition par la Ville
du terrain d'assiette de
la chaufferie du quartier
du Bel Air – Parcelle AT
1239**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 février 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 18 février 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1^{er} mars 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille onze, le 10 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND*, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

* Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 11 A 00, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 A 01 et 02)

Avaient donné procuration :

Madame MAUVAGE à Madame de JOYBERT
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Madame TÉA à Madame de CIDRAC

Secrétaire de Séance :

Madame ROCCHETTI

N° DE DOSSIER : 11 A 08

OBJET : ACQUISITION PAR LA VILLE DU TERRAIN D'ASSIETTE DE LA CHAUFFERIE
DU QUARTIER DU BEL AIR – PARCELLE AT 1239

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La SEMAGER possède un terrain cadastré AT 1239, d'une superficie de 5 547 m², qu'elle a mise à la disposition de la Ville. En 1973, la Ville a signé une convention de concession avec la SOCCRAM pour construire une chaufferie sur ce terrain.

Au terme de cette concession fixé au 31 décembre 2011, la Ville deviendra pleinement propriétaire des équipements réalisés sur la parcelle. De ce fait, il est proposé que la Ville se porte acquéreur du terrain d'assiette de la chaufferie au prix de l'évaluation formulée par France Domaine, soit 300 000 €.

Par ailleurs, ce terrain a fait l'objet, en 2009, d'une convention d'occupation pour une durée de 15 ans avec NeufCegetel pour l'enfouissement des câbles fibre optiques.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'acquisition par la Ville du terrain d'assiette de la chaufferie cadastré AT 1239 suivant l'estimation réalisée par France Domaine, soit 300 000 €.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Monsieur Emmanuel LAMY, Madame Mary-Claude BOUTIN, Monsieur Gilbert AUDURIER, Monsieur Xavier LEBRAY, Monsieur Paul CHARREAU, Monsieur Arnaud PÉRICARD, Madame Nicole FRYDMAN ne prenant pas part au vote,

APPROUVE l'acquisition par la Ville du terrain d'assiette de la chaufferie cadastré AT 1239 suivant l'estimation réalisée par France Domaine, soit 300 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire et par délégation,
la Maire-Adjointe



Armelle de JOYBERT